

Affectation future du siège actuel du Groupe E

Question

Lors de la transformation du Groupe E en SA, l'ensemble du patrimoine bâti de l'entreprise a été cédé à la nouvelle entité. Il se pose donc nombre de questions concernant l'affectation future de ces bâtiments. Particulièrement, après 25 ans de présence sur le Boulevard de Pérolles en ville de Fribourg, la question se pose de l'affectation future du siège actuel du Groupe E (bd de Pérolles 25).

1. Le Conseil d'Etat (CE), représentant notre canton et sa population, siège au conseil d'administration du Groupe E comme actionnaire majoritaire de l'entité à près de 80%. Concernant l'affectation future du siège actuel du Groupe E (bd de Pérolles), quelles sont les intentions du CE et quelles positions va-t-il défendre sur le sujet particulier au sein du conseil d'administration ?
2. La situation de ce bâtiment, en plein centre-ville de Fribourg, est exceptionnelle. L'endroit étant désormais prévu comme libéré, ceci ne permettrait-il pas de soulager l'administration cantonale dont certaines entités pourraient y être regroupées?
3. En cas de vente, à quoi le produit de cette transaction pourrait-il être affecté ? Quelles sont les affectations déjà imaginées par le CE ? (exemple : pour répondre aux 150 demandes en attente d'installations photovoltaïques ; *La Liberté* du 17.10.09).
4. De manière plus générale, quelle affectation le CE imagine-t-il pour l'ensemble du patrimoine bâti libéré par le Groupe E ?

Le 17 novembre 2009

Réponse du Conseil d'Etat

En 2006, alors que le Groupe E lançait le concours d'architecture pour la construction de son nouveau centre administratif à Granges-Paccot, le canton de Fribourg s'intéressait déjà au sort qui serait réservé au bâtiment occupé actuellement par l'entreprise, sis Boulevard de Pérolles 25, à Fribourg. Dans le cadre de sa politique immobilière, le Conseil d'Etat a en effet la volonté de diminuer ses coûts de location, celui-ci représentant un montant annuel d'environ 16 millions de francs. Le bâtiment en propriété du Groupe E constitue donc un objet qui pourrait réunir plusieurs unités de l'Etat, permettant ainsi de résilier certaines de ces locations. C'est la raison pour laquelle, en date du 15 septembre 2009, le Gouvernement a fait part de son souhait d'acquérir l'immeuble à la direction de l'entreprise, d'autres investisseurs s'étant également portés candidats à cette acquisition. Le conseil d'administration de Groupe E a accepté l'achat de cet objet par l'Etat, pour autant que l'entreprise puisse conserver les surfaces commerciales sises au rez-de-chaussée de l'immeuble, sous forme de locations. Un acte de vente à terme a donc été signé entre l'Etat et Groupe E en date du 22 décembre 2009, sous réserve de l'acceptation du crédit d'engagement par le Grand Conseil. Le canton de Fribourg pourrait ainsi disposer de cet ouvrage dans le courant de l'année 2011.

Cela dit, le Conseil d'Etat est en mesure de répondre au député Ganioz de la manière suivante :

1. *Le Conseil d'Etat (CE), représentant notre canton et sa population, siège au conseil d'administration du Groupe E comme actionnaire majoritaire de l'entité à près de 80%. Concernant l'affectation future du siège actuel du Groupe E (bd de Pérolles), quelles sont les intentions du CE et quelles positions va-t-il défendre sur le sujet particulier au sein du conseil d'administration ?*

Comme relevé précédemment, le Conseil d'Etat a déjà signé un acte de vente à terme avec le Groupe E en vue de l'acquisition du bâtiment. Dans ce cadre, il présentera prochainement un projet de décret relatif à cette vente au Grand Conseil. Si l'Etat de Fribourg peut réaliser cette opération immobilière, il affectera le bâtiment à des services de l'Etat. Des évaluations portant sur la future occupation de l'immeuble et sur les économies réalisées en termes de loyers sont en cours.

2. *La situation de ce bâtiment, en plein centre-ville de Fribourg, est exceptionnelle. L'endroit étant désormais prévu comme libéré, ceci ne permettrait-il pas de soulager l'administration cantonale dont certaines entités pourraient y être regroupées?*

La réponse à cette question a été donnée ci-dessus.

3. *En cas de vente, à quoi le produit de cette transaction pourrait-il être affecté ? Quelles sont les affectations déjà imaginées par le CE ? (exemple : pour répondre aux 150 demandes en attente d'installations photovoltaïques ; La Liberté du 17.10.09).*

Comme le Conseil d'Etat l'a mentionné à plusieurs reprises (cf. par ex. réponse à la question n° 3184.08 Christa Mutter « Examen d'alternatives à l'investissement dans la centrale à charbon de Brunsbüttel » du 19 mai 2009), il n'entend pas intervenir directement dans le cadre des décisions opérationnelles de Groupe E. Le Gouvernement n'a donc mené aucune réflexion sur l'affectation du produit de la transaction et n'a pas à le faire. Pour rappel, le Groupe E vend ses locaux parce qu'il construit un nouveau bâtiment. Il s'agit donc d'un réinvestissement.

4. *De manière plus générale, quelle affectation le CE imagine-t-il pour l'ensemble du patrimoine bâti libéré par le Groupe E ?*

Le Conseil d'Etat n'a pas analysé cette question de façon particulière. Sa politique immobilière, telle que rappelée en introduction de la présente réponse est claire : il s'intéresse à tout immeuble présentant un intérêt pour l'administration cantonale.

Fribourg, le 26 janvier 2010